



INVESTIR DANS LA PETITE ENFANCE: UNE ACTION JUDICIEUSE

Neuf arguments en faveur de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance

Argumentaire en faveur du programme Primokiz
Juin 2016

AVANT-PROPOS

Les résultats de nombreuses études menées à l'échelle internationale attestent aujourd'hui de l'importance que revêtent la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance (FAE-PE). Un système élargi et de qualité pour la formation, l'accueil et l'éducation des enfants depuis la naissance et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire, est de nature à donner aux jeunes de plus vastes opportunités de formation, de meilleurs résultats scolaires tout en permettant de réduire le nombre d'échecs en cours de scolarité. Cet effet positif réduit le risque de pauvreté, car les jeunes ainsi encouragés participent plus facilement au monde du travail et à la société. La politique en matière de petite enfance doit inclure et relier en réseau les mesures, les solutions et les prestations provenant des acteurs évoluant dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et des affaires sociales.

Les recherches montrent que les effets visés par les investissements et observés dans le domaine de la petite enfance ne se réalisent que dans deux conditions:

- les offres relevant de la petite enfance doivent être de haute qualité et
- le réseau d'acteurs intervenant dans les domaines de la formation, de l'accueil et de l'éducation des enfants doit continuer son action sans interruption après le début de l'école obligatoire.

La Fondation Jacobs souhaite contribuer à améliorer le développement et l'éducation des jeunes de notre génération et des générations futures. Si l'on veut que tous les enfants participent à la société de demain, il est impératif d'investir davantage dans l'éducation de la petite enfance.

C'est pourquoi, grâce à son programme Primokiz, la Fondation Jacobs encourage la mise en place d'un réseau global pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance dans les communes, les villes et les cantons de Suisse.

www.primokiz.ch

ARGUMENT 1

CHAQUE ENFANT A DROIT À L'ÉDUCATION DÈS SA NAISSANCE.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant stipule que le bien de l'enfant, autrement dit ses besoins et ses droits, doit toujours être au centre des préoccupations. Elle s'applique à chaque enfant dès sa naissance et établit clairement le droit à l'éducation.¹ La Suisse a ratifié cette convention en 1997.

ARGUMENT 2

LES PETITS ENFANTS APPRENNENT BEAUCOUP EN JOUANT.

Les scientifiques et les neurobiologistes sont unanimes à dire que l'enfant n'acquiert qu'une petite partie de son savoir par des moyens éducatifs formels (dans une proportion variant entre 10 et 30%). Les enfants acquièrent la plupart de leurs connaissances hors du milieu scolaire, autrement dit dans la famille, au contact des enfants du même âge, sur les places de jeu, dans le voisinage, à la garderie ou à la crèche. Les enfants sont en quête de découvertes chaque jour, avec un sens aigu de la créativité. Dès leur naissance, ils font preuve de leurs aptitudes complexes et d'un savoir de base essentiel au travers d'activités ludiques, mais aussi dans les échanges avec leurs référents et avec leurs camarades. Il est donc particulièrement profitable de favoriser et d'encourager de manière ciblée l'acquisition de ce qu'il est convenu d'appeler les connaissances informelles.

ARGUMENT 3

L'ACQUISITION PRÉCOCE DE COMPÉTENCES EST LA BASE D'UNE SCOLARITÉ RÉUSSIE.

Les recherches² ont montré qu'une scolarité réussie dépend de manière significative des acquis fondamentaux et des expériences d'apprentissage vécues avant l'entrée à l'école. À cet égard, les compétences précoces pour les langues et les mathématiques jouent un rôle primordial. Un enfant capable de participer à un enchaînement d'idées, qui goûte à la joie d'écouter et de raconter des histoires sur des expériences vécues, sur la nature et son exploration, apprendra plus facilement à lire et à écrire. De même, un enfant qui, dès son plus jeune âge, est curieux de ce qui concerne les nombres, les formes et les matériaux, qui cherche à les comprendre et à les comparer, se familiarisera plus facilement avec le calcul et les lois de la physique.

ARGUMENT 4

UNE FAE-PE DE BONNE QUALITÉ AMÉLIORE L'ÉQUITÉ DES CHANCES POUR TOUS.

Lors de l'entrée à l'école enfantine, les écarts entre les compétences motrices, linguistiques, cognitives, sociales et émotionnelles des enfants sont énormes. L'expérience a montré que les retards sont quasiment impossibles à rattraper, même sur toute la durée de la scolarité. Il est donc important qu'auparavant, les enfants puissent se développer en bénéficiant d'un soutien aussi efficace que possible dans tous les domaines et qu'ils puissent démarrer la scolarité dans des conditions optimales. En définitive, la FAE-PE a pour but de répartir équitablement les chances en matière éducative³.

ARGUMENT 5

LA FAE-PE EST UNE AIDE POUR LES ÉCOLES.

Les mesures en matière de FAE-PE contribuent à alléger la charge des écoles. Il est ainsi possible pour ces dernières de consacrer moins de ressources en temps, en personnel et en finances au soutien des enfants ayant des lacunes de développement et aux mesures pédagogiques spéciales. Les moyens disponibles peuvent alors être investis pour tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins de soutien spéciaux et ceux qui sont particulièrement doués.

ARGUMENT 6

LA FAE-PE CONTRIBUE À ÉTABLIR DES PASSERELLES.

L'existence de solutions en réseau et facilement accessibles pour les jeunes enfants et leurs parents est un plus pour leur intégration dans la société. Ces offres éducatives leur permettent également de dialoguer et de communiquer sur les modalités du système éducatif les concernant.

ARGUMENT 7

LES PAYS DISPOSANT D'UNE FAE-PE ONT UN MEILLEUR BILAN SELON L'ÉTUDE PISA.

Les pays ayant mis en place un système efficace pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance se distinguent notamment quant aux résultats atteints par les jeunes de 15 ans en lecture, mathématiques et sciences naturelles (PISA). Ces pays soutiennent particulièrement bien les enfants provenant d'un milieu défavorisé et ayant peu de chances d'accéder à l'éducation (cf. argument 4)⁴.

ARGUMENT 8

IL VAUT LA PEINE DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE.

Chaque franc investi par la société dans la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance produit un rendement d'au moins 2 francs⁵. À l'inverse, il est prouvé que le bénéfice pour la société est moins élevé lorsqu'une mesure éducative est appliquée plus tard. En outre, les mesures appliquées tardivement ont un coût nettement plus élevé. Mettre en place une stratégie de promotion et de prévention est donc un geste profitable à de multiples égards et pour différentes raisons.

ARGUMENT 9

LA FAE-PE EST UN ACTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

En Suisse comme ailleurs, la pauvreté dépend dans une large mesure du niveau d'éducation des personnes concernées: plus une personne possède un bon niveau d'éducation, plus le risque est faible qu'elle tombe dans la pauvreté ou qu'elle n'arrive plus à en sortir. La FAE-PE apporte diverses contributions à la lutte contre la pauvreté: elle représente le fondement indispensable d'un parcours éducatif réussi (cf. arguments 2, 3, 4, 5). Une FAE-PE adaptée aux besoins des enfants et des parents facilite en outre la compatibilité entre travail professionnel et activités dans le cadre familial, ce qui, incontestablement, contribue à lutter contre la pauvreté des familles et des enfants⁶.

REMARQUE

De nombreux aspects de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance ont fait l'objet de recherches étendues. Le présent document ne contient cependant pas un résumé de l'état actuel des recherches, mais plutôt une présentation des arguments en faveur de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance et, par conséquent, pour une véritable politique de la petite enfance. Ces divers points, formulés dans le cadre du programme Primokiz de la Fondation Jacobs (cf. www.primokiz.ch), peuvent servir de guide et d'argumentaire pour les communes et les cantons.

Les sources indiquées ci-dessous renvoient uniquement aux documents existant en langue allemande ou française, notamment les résumés fournis par des scientifiques suisses. Il n'est pas fourni d'indication précise de la source originale.

- ¹ Art. 1, art. 3 al., art 1. 28 al. 1 Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant <http://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19983207/index.html>
- ² Exemple: la neuropsychologue Claudia Roebbers, de l'Université de Berne, effectue des recherches dans le domaine des «primary skills» et des «secondary skills». Un résumé de l'exposé est disponible à l'adresse <http://bildungslandschaften.ch/wo-immer-kinder-selbstkontrolle-ueben-lernen-sie-fuers-leben/>
- ³ Cf. Direction de l'Instruction publique du canton de Zurich (2012); stratégie relative à l'encouragement précoce. Direction de l'Instruction publique du canton de Zurich. http://www.bi.zh.ch/internet/bildungsdirektion/de/themen/fruehe_foerderung0.html
- ⁴ Stamm, M. et al. (2009). Frühkindliche Bildung in der Schweiz: Eine Grundlagenstudie im Auftrag der Unesco-Kommission Schweiz (étude fondamentale réalisée à la demande de la Commission suisse pour l'Unesco). Fribourg: Université de Fribourg. http://www.netzwerk-kinderbetreuung.ch/media/filer_public/1d/42/1d427d68-a4f7-4551-bdeb-d4a-da56ef896/stamm_2009_grundlagenstudie_fbbe_de.pdf
- ⁵ Le programme Perry Preschool Project du professeur James Heckman et des études similaires ont permis de calculer que le rapport coût-utilité se situe entre 1:17 et 1:2. Un résumé de l'exposé à ce sujet du professeur Daniel Schunk, des universités de Zurich et de Mayence, peut être consulté à la page <http://bildungslandschaften.ch/die-ausdauer-bringts/>
- ⁶ Cf. notamment: Caritas Suisse (2013). Mit Challengleichheit gegen die Armut: Eine Analyse der Frühen Forderung in den Kantonen (analyse de la situation en matière d'encouragement précoce dans les cantons). http://www.caritas.ch/fileadmin/media/caritas/Dokumente/Positionspapiere/Caritas_Armutsmoitoring_2013_DE.pdf

Jacobs Foundation

Seefeldquai 17
Case postale
8034 Zurich
T +41 44 388 61 19
www.jacobsfoundation.org



Our Promise to Youth